

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-030

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme DURRUTY,

OBJET : FINANCES – Exercice 2024 - Budget primitif - Budget principal.

Le Budget Primitif (BP) 2024 de la Ville est présenté dans un contexte financier contraint. Ce budget est la traduction du rapport des Orientations Budgétaires présenté au Conseil municipal du 14 décembre 2023.

I LE CONTEXTE GENERAL

A l'instar d'une très grande majorité de collectivités, la Ville de Bayonne est soumise à des contraintes conjoncturelles fortes qu'il convient de rappeler brièvement :

- une inflation qui impacte l'évolution des dépenses : elle s'est située à 5,2% en 2022, 4,9% en 2023. Elle est annoncée à 2,6 % à 2024 ;
- une remontée des taux bancaires qui impacte la charge d'intérêt : le taux fixe moyen se situe actuellement à 4,5%, bien qu'une baisse s'amorce et devrait se poursuivre tout le long de l'année 2024 ;
- un ralentissement du marché immobilier qui impacte de manière très significative les droits de mutation à titre onéreux (- 16 % de BP à BP) ;
- des mesures nationales en matière de masse salariale qui impactent fortement les charges de masse salariale : hausse du point d'indice, des cotisations patronales et du SMIC notamment.

Ce contexte a obligé la collectivité à s'adapter, et il a guidé l'élaboration de ce budget primitif. La priorité en est le maintien du niveau d'investissement et la poursuite des projets engagés. La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement se traduit par la poursuite des projets en cours :

- l'extension-restructuration du musée Bonnat-Helleu ;
- l'extension-réhabilitation de la médiathèque ;
- la construction de la nouvelle école du Prissé.

La Ville a fait le choix d'une stratégie financière qui lui permettra de porter un certain nombre de nouveaux projets en faveur des Bayonnaises et des Bayonnais. Certains font l'objet d'une autorisation de programme dès ce budget 2024 :

- le projet de médiathèque place des gascons ;
- la construction d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier Citadelle ;
- la rénovation et la modernisation des Halles ;
- la réhabilitation et la mise aux normes des arènes.

Conformément à ses engagements, la Ville a également décidé de prendre des mesures fortes pour agir sur la rémunération de son personnel et l'action sociale. Une enveloppe de 4,2 M€ (cumulés entre 2023 et 2026) va être consacrée à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents (régime indemnitaire, titres restaurants, participation protection sociale) de toutes les catégories.

De plus, la Ville de Bayonne poursuit sa politique en faveur du monde associatif, cela en préservant les enveloppes octroyées aux associations bayonnaises à hauteur de 3,2 M€.

La collectivité a acté plusieurs mesures qui sont traduites dans le présent budget :

- la réduction de la dynamique d'évolution des charges à caractère générale en deçà de l'inflation, cela tout en maintenant le niveau d'intervention et de service public actuels ;

- la gestion active de la dette permettant de faire des économies financières sur les intérêts payés par la Ville ;
- la revalorisation du tarif de services municipaux à hauteur de l'inflation, certains n'ayant pas été augmentés depuis plusieurs années.

En synthèse, l'objectif principal de ce budget primitif 2024 est de maintenir un autofinancement permettant de contribuer au financement des investissements tout en préservant les ratios financiers sains de la Ville.

La situation financière de la Ville à fin 2023 est parfaitement saine. Sa capacité d'investissement est intacte, et l'objectif de ce budget primitif 2024 est de garantir dans un contexte économique tendu pour les finances publiques, une offre de service public de qualité aux Bayonnaises et au Bayonnais, ainsi que la poursuite des investissements nécessaires à la modernisation et à la dynamique démographique de notre Ville, dont la population vient de dépasser les 54 000 habitants au 1er janvier 2024.

II PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2024 à 86,8 M€ de produits de fonctionnement courants.

Les recettes de fonctionnement par chapitre en K€ :

	BP 2023	BP 2024	Evolutions
013 - Total atténuation des charges	404	473	17 %
70 - Total produit et redevances des services et du domaine	6 894	8 815	27,8 %
73 - Total fiscalité locale (directe et indirecte)	61 853	63 484	2,6 %
74 - Total dotations et participations	11 086	11 073	0 %
75 - Total autres produits de gestion courante et exceptionnels	1 543	2 430	57,5 %
042 - Travaux en régie	600	600	0 %
Total des produits fonctionnement courant	82 380	86 875	5,4 %

- LA FISCALITE

Le produit de fiscalité est estimé à hauteur de 63,5 M€. Le montant sera ajusté en décision modificative si nécessaire après réception des notifications fiscales. Le produit fiscal global attendu évolue d'environ 1,7 M€ entre 2023 et 2024 soit + 2,6 %, progression résultant essentiellement de l'indexation des bases en Loi de finances 2024 de 3,9 %.

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Attribution de Compensations CAPB	14 899 000	14 899 000	0%
Fonds National Garantie Individuelle des Ressources	3 000	3 000	0%
Taxe consommation finale d'électricité	950 000	1 000 000	5%
Taxe sur les friches commerciales	60 000	60 000	0 %
Taxe de séjour	750 000	750 000	0%
Taxe Locale Publicité Extérieure	600 000	615 000	3%
Droits de Mutation	4 400 000	3 700 000	-16%
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	2 928 000	3 162 000	7%
Compensation réforme taxe d'habitation résidences principales	9 980 000	10 206 000	3,90%
Taxe Foncier non bâti	70 000	72 000	0%
Taxe Foncier bâti	27 213 000	28 937 000	5,70%
Régularisations (rôles supplémentaires)		80 000	
73 - Total fiscalité locale	61 853 000	63 484 000	2,60%

- LES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Depuis 2022, l'avancement du calendrier budgétaire conduit à fixer les taux d'imposition avant la notification des bases d'imposition prévisionnelles par les services fiscaux. Ces bases d'imposition peuvent toutefois être estimées au vu d'un certain nombre d'éléments techniques.

S'agissant de la taxe sur le foncier bâti, la base d'imposition 2024 est évaluée à 85,5 M€. Cette prévision correspond à la base fiscale notifiée à la Ville par les services fiscaux au titre de l'année 2023, à laquelle est appliquée, d'une part, l'augmentation forfaitaire des valeurs locatives votée en Loi de finances pour l'année 2023 (correspondant au taux d'inflation des prix à la consommation constaté entre les mois de novembre n-1 et n-2), soit 3,9 %, et, d'autre part, une évolution dite "physique" correspondant aux nouvelles constructions et rénovations d'immeubles, estimée à 1 % pour 2024. S'agissant de la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les bases d'imposition sont estimées respectivement à 150 K€ et 7,8 M€ pour 2024.

En application des orientations budgétaires adoptées le 14 décembre 2023, et afin de maintenir les équilibres financiers de la Ville, les taux d'imposition s'établiront pour 2024 à 33,81 % concernant la taxe sur le foncier bâti, à 27,13 % concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et 48,08 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit prévisionnel attendu pour ces trois taxes sera de 32,2 M€.

Il est précisé que les montants de ces produits fiscaux seront ajustés le cas échéant dès lors que les services fiscaux auront notifiés le montant des bases fiscales prévisionnelles pour l'année 2024.

- LES AUTRES IMPOSITIONS

La Ville bénéficiera d'une attribution de compensation de la part de la Communauté d'agglomération fixée à 14,9 M€. Ce montant est identique à celui de 2023.

Quant aux produits de la fiscalité indirecte, les droits de mutation à titre onéreux, impôt basé sur les transactions immobilières, est en forte baisse. Pour 2024, il est inscrit 3,7 M€ soit -700 K€ par rapport au BP 2024 (-16% de BP à BP).

Toujours concernant la fiscalité indirecte :

- la taxe de séjour est stable à 750 K€ ;
- la taxe sur la consommation finale d'électricité est légèrement réévaluée à 1 M€ ;
- la taxe sur les friches commerciales est inscrite pour 60 K€ comme au BP 2023 ;
- la taxe Locale Publicité Extérieure progresse de 15 K€ (+ 3 %).

- LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Dotation Globale de Fonctionnement	8 029 000	8 089 000	0,8 %
Compensations fiscales taxe foncière locaux industriels	370 000	480 000	30 %
Subventions et participations	2 687 000	2 504 000	-6,8 %
74 - Total dotations et participations	11 086 000	11 073 000	-1,2 %

Concernant la dotation globale de fonctionnement (8 M€), la réforme du potentiel financier désormais en vigueur fait sentir ses effets. Aussi, la dotation de solidarité urbaine devrait progresser alors que la Dotation Nationale de péréquation et la dotation forfaitaire devraient diminuer. La DGF devrait donc être quasiment au même niveau en 2024 qu'en 2023, ce qui traduit une perte de recettes nette (pas d'évolution en fonction de la dynamique démographique et de l'inflation).

Concernant les subventions et participations, il s'agit essentiellement des participations versées par la Caisse d'allocations familiales au titre du Contrat territorial Global (qui a succédé aux contrats petite enfance et enfance jeunesse), du soutien financier de l'Etat aux actions éducatives dans les écoles initiées en 2023, et des subventions reçues au titre de la politique de la ville et de la rénovation urbaine. Si leur montant devrait rester globalement stable entre 2023 et 2024, le chapitre baisse au global de 6,8 % car la Ville ne bénéficiera plus en 2024 du « filet de sécurité » de l'Etat, qui a compensé en 2023 une fraction de l'évolution des dépenses d'électricité.

- LES PRODUITS DES SERVICES

	BP 2023	BP 2024	Evolution
Redevances occupation du domaine public	1 125 000	1 264 000	12 %
Redevances stationnement sur voirie	1 700 000	2 250 000	32 %
Redevances crèches (familles et participations CAF)	1 063 000	1 469 000	38 %
Redevances périscolaires et d'enseignement	1 343 000	1 532 000	14 %
Autres redevances et produits des services (piscines, culture, génération séniors, refacturations budgets annexes...)	1 663 000	2 300 000	38 %
70 - Total produit des services, domaine, ventes diverses	6 894 000	8 815 000	27,9 %

Les produits des services et du domaine, y compris les loyers commerciaux et associatifs, devraient se situer à 8,8 M€, soit une progression de 28 % par rapport au BP 2023.

Les redevances d'occupation du domaine public sont revues systématiquement et sont indexées à hauteur de l'inflation. Les produits évoluent d'environ 140 K€.

Les recettes de stationnement sur voirie progressent à la suite de la réévaluation des tarifs de septembre 2023. En 2023, les effets de cette revalorisation ont été intégrés budgétairement en décision modificative. Le BP 2024 prend lui en compte les effets de cette augmentation en année pleine soit un produit supplémentaire d'environ 550 K€.

La participation de la CAF au financement des structures de la petite enfance augmente d'environ 220 K€ pour 2024. A cela s'ajoute les recettes issues de la nouvelle micro-crèche des hauts de St Croix qui se situeront à 180 K€.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2024 à 73,8 M€, en hausse de 4 % par rapport au BP 2023.

Les dépenses de fonctionnement par chapitre en K€ :

	BP 2023	BP 2024	Evolution
011 - Total charges générales hors évolutions incompressibles	17 878	18 153	1,5%
011 - Charges à caractère général évolutions incompressibles		650	
012 - Total charges de personnel	41 990	44 145	5%
65 - Total subventions et participations	11 078	10 818	-2%
014 - Total atténuation de produits	77	50	-35%
Total des charges fonctionnement courant	71 023	73 816	4%

- LES CHARGES GENERALES

La Ville fait face à des hausses incompressibles qui pèsent fortement sur son budget et représentent 650 K€ en 2024. Notamment, la Ville a renouvelé ses contrats d'assurance mi-décembre dont les coûts sont supérieurs de 320 K€ à ceux de 2023. Les dépenses en matière de restauration scolaire augmentent également fortement, tout comme les loyers et charges locatives, ou encore l'enveloppe liée aux honoraires notamment dans le cadre des périls imminents d'immeubles.

Excepté ces évolutions incompressibles, l'augmentation des charges à caractère général est limitée à 1,5 %, soit en dessous du niveau de l'inflation prévisionnelle, l'effort de rationalisation de ces dépenses se poursuivant tout en maintenant intacte les capacités d'intervention des services.

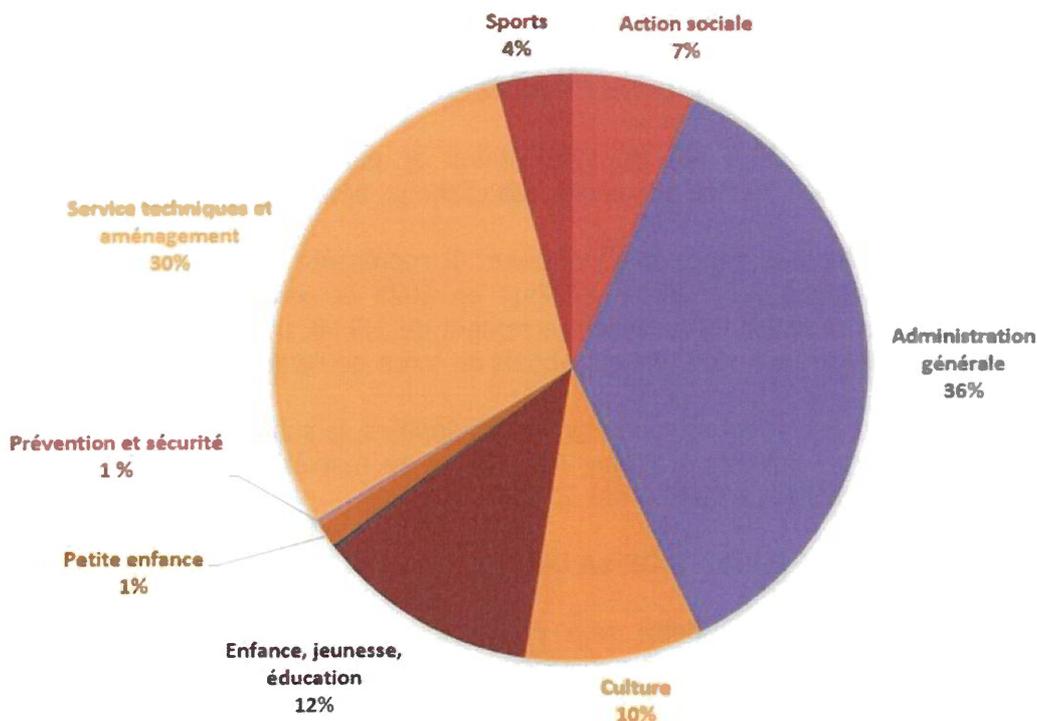
La Ville a également fait le choix d'internaliser à compter du 1er juillet 2023 l'organisation de la programmation culturelle Lauga Coté Scène. Si Cette nouvelle

modalité de gestion est neutre financièrement, il convient d'inscrire la totalité des frais d'organisation, soit 340 K€.

Concernant les dépenses d'énergie, la Ville bénéficie de nouveaux tarifs de l'énergie négociés dans le cadre du groupement de commande porté par la CAPB. L'économie pourrait s'élever à environ 550 K€.

Il est à noter qu'au global ces crédits d'intervention des services sont affectés sensiblement pour un tiers à l'éducation, l'action sociale, le sport et la culture, pour un tiers à la qualité de vie quotidienne et l'entretien du patrimoine et des espaces publics, et pour un tiers à l'administration générale de la Ville et les services supports.

Répartition des charges à caractère général



- LES DEPENSES DE PERSONNEL

La Ville déploie une politique volontariste en faveur des ressources humaines. Les dépenses de personnel augmentent de 2,1 M€ entre le BP 2023 et 2024 soit + 5 %. La moitié de cette augmentation provient de mesures réglementaires nationales, comme la prise en charge de la hausse du point d'indice, du SMIC ou encore des charges patronales, soit au total 945K€.

Les frais de personnel augmentent par ailleurs de manière mécanique à mesure de l'avancée de la carrière des agents de la Ville. Le Glissement Vieillesse Technicité (avancement de grades et d'échelon) coûtera environ 380 K€ supplémentaires en 2024. Outre les impacts réglementaires, la Ville a décidé de prendre des mesures fortes et conséquentes pour agir sur la rémunération et l'action sociale des agents en 2023 et jusqu'en 2026, avec des premières mesures sur le régime indemnitaires pour les agents de catégories C et B dès 2023. Une enveloppe de 4,2 M€ en cumulé entre 2023 et 2026

va être consacrée à l'amélioration des rémunérations des agents (régime indemnitaire, titres restauration, participation protection sociale) de toutes les catégories. Les objectifs poursuivis sont :

- améliorer le pouvoir d'achat des agents ;
- rétablir l'attractivité de notre collectivité au niveau local mais aussi national ;
- mieux reconnaître la technicité et les sujétions de certains postes ;
- corriger certaines iniquités entre filières et contribuer à plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'enveloppe pour 2024 se situe à plus de 400 K€.

La Ville prendra en charge les effets en année pleine des recrutements effectués en 2023 et les crédits nécessaires aux nouveaux postes ouverts, soit environ 300 K€, notamment en vue de l'ouverture du musée Bonnat-Helleu, de la médiathèque du centre et de la micro-crèche 1,2,3, soleil.

- LES SUBVENTIONS ET PARTENARIATS

La Ville engagera 10,8 M€ de subventions et participations en 2024, dont une enveloppe stabilisée, dédiée aux seules associations, à hauteur de 3,2 M€.

Le CCAS constitue le principal bénéficiaire. Il représente 3 343 K€ au BP 2024. Ce montant correspond au montant attribué en 2023 et permet d'équilibrer le budget principal de la structure. Un premier versement de 1,5 M€ aura lieu en février. Le reste de la participation sera débloqué sur appels de fonds de l'établissement public.

Conformément aux orientations budgétaires adoptées, la subvention de fonctionnement versée à l'Aviron Bayonnais Rugby Pro baisse de manière progressive sur les trois prochaines années et de 100 K€ dès 2024.

- LES INTERETS DE LA DETTE

La gestion active de la dette sera poursuivie afin de limiter les frais financiers. Toutefois, le financement des investissements, nécessitera un recours accru à l'emprunt, et le marché de taux connaît une évolution significative depuis 2022.

Cependant, les estimations anticipent une diminution de la courbe de taux. Ainsi, le taux moyen de l'encours de notre portefeuille de dette (hors emprunts nouveaux) pourrait passer de 2,78 % au 31 décembre 2023 à 2,15 % en 2027, suivant les anticipations actuelles.

La charge des intérêts représentent en 2024 2 M€ dont 150 K€ au titre des frais de ligne de trésorerie.

3. L'AUTOFINANCEMENT

Au global, le BP 2024 respecte les engagements pris au travers des Orientations Budgétaires et notamment celui de préserver les ratios d'épargne de la Ville. La capacité d'autofinancement brut de la collectivité sera maintenue à hauteur de 11,5 M€.

Cette épargne permettra à la Ville de poursuivre son programme d'investissement tout en maîtrisant et limitant le recours à l'emprunt.

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La Ville poursuit un programme pluriannuel d'investissement qui a été présenté à l'occasion des orientations budgétaires 2024. Les investissements représenteront 41,9 M€ dans le budget primitif 2024.

Ce programme d'investissement regroupe à la fois les projets constitués par les autorisations de programme (projets supérieurs à 2 M€) mais également toutes les dépenses annuelles liées à l'entretien et l'amélioration du patrimoine communal.

- LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES CREDITS DE PAIEMENT POUR 28,7 M€

La collectivité a mis en place pour les projets d'investissement de la Ville depuis 2021 une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement. Les enveloppes dévolues sont ainsi affectées budgétairement dans le temps tout au long du programme. Les AP CP font l'objet d'actualisations régulières en fonction du déroulement des opérations.

	Antérieur à 2022	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Après 2028
MBH : Chantier des collections	76	481	823	1 000	900	727			
MBH : Restructuration et extension	4 987	5 291	6 425	13 609	5 038				
Plan vélo	1 514	707	375	36					
Médiathèque du centre-ville	1 348	700	2 147	6 381	5 575	949			
Pôle Musical de Mousserolles	911	1 219	224	246					
La Poterne	68	79	1 405	1 149	48				
AB Campus	452	7 303	1 100	275					
Ecole du Prissé	0	0	2 476	4 959	0				
OPAHRU 2023-2028			22	363	353	409	430	320	1 202
Médiathèque des gascons				80	1 000	1 800	200		
Ecole de la Citadelle				60	200	3 000	4 000		
Rénovation - modernisation Halles				224	1 150	1 150			
Réhabilitation des arènes				307	831		1 644	1 000	

Le budget 2024 ouvre les crédits annuels nécessaires au paiement, soit 27,7 M€, des projets déjà en cours ou terminés, qui sont :

- la restructuration, l'extension et le chantier de rénovation des œuvres du musée Bonnat-Helleu, équipement emblématique de la ville dont la réouverture est prévue pour 2025 ;
- les travaux de restructuration de la médiathèque du Centre-Ville dont le chantier a été lancé et qui ouvrira à nouveau ses portes courant 2025 ;
- les travaux de requalification de la Poterne, dont la 1ère phase s'est terminée cette année avec l'installation des jeux pour les enfants et se poursuivra en 2024 ;

- les travaux de construction de la nouvelle école du Prissé qui accueillera les enfants du quartier à l'occasion de la rentrée scolaire de septembre 2024 ;
- les prises en charge des derniers paiements de fin de travaux des opérations : plan vélo 1, pôle musical de Mousserolles et AB Campus.

A ces projets, s'en ajoutent de nouveaux qui s'échelonnent jusqu'en 2028 et qui pèseront pour 1 M€ de crédit de paiement en 2024 :

- AP 2024-2028 / 3 100 k€ : nouveau programme centre ancien OPAH/RU. La Ville poursuit son action en faveur de la requalification des quartiers anciens au travers d'un nouveau programme OPAH/RU 2023-2028.

- AP 2024-2027 / 3 080 K€ : reconstruction de la médiathèque de Sainte-Croix. Ce projet situé en quartier prioritaire de la Ville permettra de proposer un nouvel équipement plus adapté aux besoins des usagers. Il s'intègre dans un projet global de pôle Economie Sociale et Solidaire porté par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, regroupant une cuisine professionnelle partagée et un supermarché coopératif de la SCIC Otsokop. Des synergies seront ainsi réalisées notamment avec le Collectif Social Web.

- AP 2024-2027 / 7 260 K€ : réhabilitation et extension du groupe scolaire de la Citadelle. Construit la fin des années 1950, les 241 logements que compte « la Citadelle » ne correspondent plus aux attentes d'accessibilité et de confort de vie. Aussi la démolition et la reconstruction de logements neufs qualitatifs de conception bioclimatique ont été engagées. Le quartier comptera 494 logements dont 60% de logements sociaux. La réalisation de ce programme immobilier s'accompagne du regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire et donc de la réhabilitation et de l'extension de l'actuelle école de la Citadelle.

- AP 2024-2028 / 3 782 K€ : réhabilitation des arènes. Il s'agit de travaux de mise aux normes de sécurité et de restauration de la structure.

- AP 2024-2026 / 2 524 K€ : rénovation et modernisation des halles du centre-ville. La Ville souhaite rénover et réaménager l'intérieur de ses halles qui ont désormais 30 ans. Il s'agit à la fois d'asseoir la position centrale des halles dans le commerce bayonnais et de moderniser un équipement aussi bien pour le confort des commerçants que des usagers. Le lieu sera plus fonctionnel, tout en conservant son identité et sa vocation première d'accueil de commerces alimentaires de qualité.

- LES AUTRES DESPENSES D'INVESTISSEMENT : 13,2 M€

La Ville a fait le choix de sanctuariser une enveloppe financière dédiée à l'entretien et à l'amélioration de son patrimoine et de ses espaces publics. Cette enveloppe se situe à 6 M€ en 2024. Elle permet de faire face aux besoins en matière d'entretien et d'amélioration notamment des écoles, des équipements culturels et sportifs, de la voirie, de l'éclairage public, de l'acquisition du matériel, etc.

Pour 2024, en application du projet de transition écologique et solidaire adopté le 14 décembre 2023, 45 % de cette enveloppe du programme d'entretien et d'amélioration sera consacré à des projets en faveur de la TSE, notamment :

- les travaux de performance énergétique : 235 K€
- accessibilité école des Arènes : 277 K€

- rénovation boulangerie Polo Beyris :	30 K€
- rénovation de l'éclairage public et des équipements sportifs :	230 K€
- aménagement du parc de Mousserolles :	150 K€
- aires de jeux :	120 K€
- végétalisation Place Saint-André :	30 K€
- programmes de plantations :	70 K€

Une enveloppe de 300 K€ sera consacrée aux budgets participatifs.

La Ville poursuit également les programmes déjà lancés en faveur de la requalification et de la préservation de son centre anciens tels le PNRQAD et l'OPAH/RU 1ère génération, soit 925 K€.

Une enveloppe d'environ 5 M€ sera consacrée à l'équipement courant des services, notamment en matière d'informatique et de mobilier, ainsi que l'acquisition de biens fonciers ou immobiliers. En la matière, la Municipalité souhaite pouvoir acquérir des locaux en vue du déménagement de certains services. L'opération permettra à terme de faire une économie substantielle de loyers.

Le BP 2024 prévoit des crédits liées aux portages fonciers de l'EPFL (427 K€) pour le compte de la Ville, le remboursement de trop-perçu de taxe d'aménagement (200 K€), ainsi que 600 K€ de travaux en régie.

- LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS : 6,2 M€

Le remboursement du capital des emprunts, qui représente 6,2 M€, est couvert par l'autofinancement brut (11,1 M€). L'autofinancement net ressort au BP 2024 à 4,9 M€.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

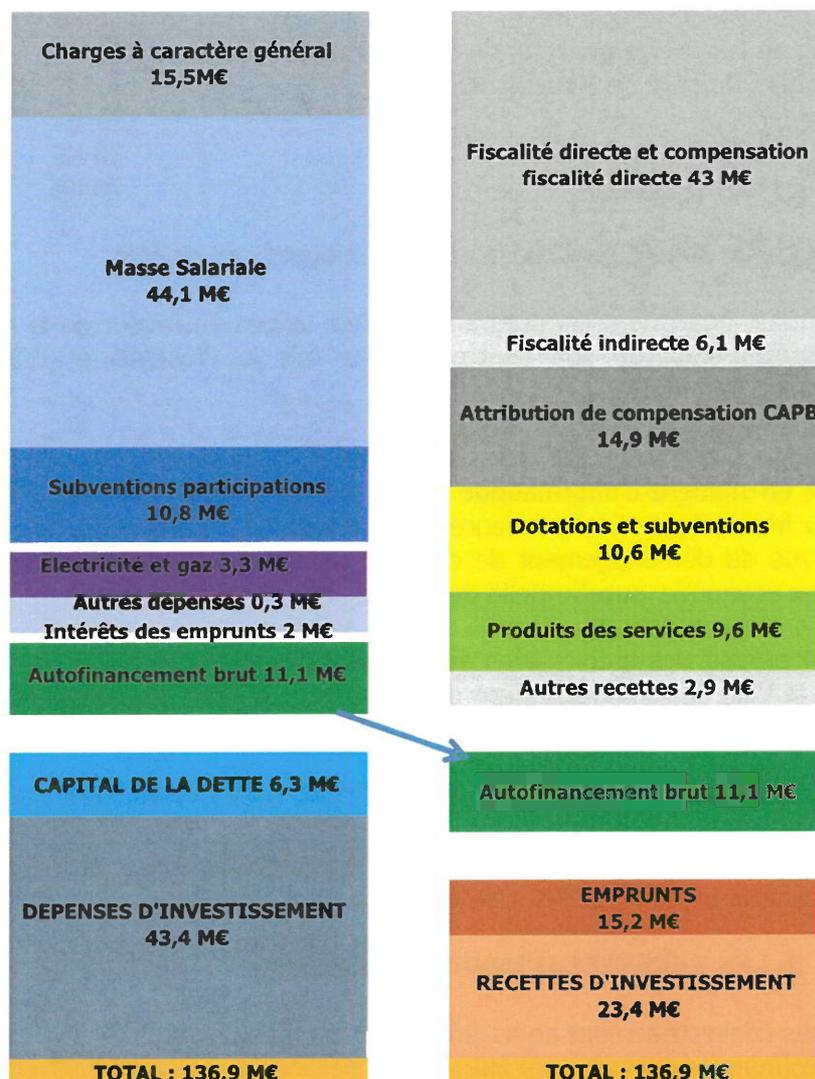
Les dépenses d'investissement de 41,9 M€ sont financées par :

- l'autofinancement net : 4,9 M€ ;
- les subventions reçues des co-financeurs : 7,2 M€ ;
- le fonds de compensation de la TVA : 3,6 M€ ;
- le produit des amendes de police : 900 K€ ;
- la taxe d'aménagement : 900 K€ ;
- les recettes diverses : 250 K€ ;
- les cessions : 9,1 M€ ;
- la mobilisation d'emprunt : 15,5 M€. Cette mobilisation sera ajustée en fonction de l'avancement des opérations. Elle se concrétisera en fin d'année 2024 afin d'être calibrée au plus juste et bénéficier de la baisse tendancielle des taux d'intérêt qui s'amorce.

Ainsi, le niveau d'encours s'élèvera au maximum à 75 M€ à la fin de l'année 2024, conformément à la courbe d'endettement présentée dans les OB 2024, et la capacité de désendettement de la Ville se situera aux alentours de 7 ans.

D'un point de vue règlementaire, le budget ainsi équilibré est proposé au vote du Conseil municipal par chapitre avec possibilité, dans les conditions du Règlement Budgétaire et Financier révisé, de procéder à des virements de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Schéma de l'équilibre du budget y compris la dotation aux amortissements :



Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024 du budget principal, présenté dans le document annexé, par nature et par chapitre.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY
 Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
 David Tollis
 Directeur général des services